

Commission permanente

du 10/10/2003

III-Convention-Contrat-Marché

6 – Paie des agents : Préparation : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan

Après en avoir délibéré la Commission Permanente, à l'unanimité :

- décide de passer convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour la préparation informatique de la paie des agents de l'Institution aux conditions suivantes :

DUREE DE LA CONVENTION	1 an
DATE D'EFFET	1 ^{er} janvier 2004
OBJET	Préparation informatique de la paie des agents de l'Institution
PRIX UNITAIRE HORS TAXE	4.33 € par agent traité

- autorise le Président à signer cette convention

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT

J. BRIEND